



AVIS

SUITE DE LA CONSULTATION ÉCRITE PR-198-03-2020

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 juin 2020, le conseil a adopté le projet de règlement de concordance numéro PR-198-03-2020 intitulé : : Projet de règlement de concordance numéro 198-03-2020 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'assurer sa conformité aux règlements numéro 68-20-18 et 68-22-18 de la MRC d'Argenteuil.
2. Conformément aux pouvoirs découlant de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, la Ville a remplacé la procédure de consultation publique rattachée au processus d'adoption de ce règlement et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite.
3. L'avis public du 11 juin 2020 mentionnait que les questions et commentaires concernant ce projet de règlement devaient être reçus par écrit, au plus tard le 26 juin 2020 à 12 h à l'adresse courriel suivante : jfbrunet@brownsburgchatham.ca.
4. Aucune question n'a été reçue relativement à ce projet de règlement.
5. La prochaine étape constitue donc à l'adoption du Règlement lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

DONNÉ À BROWNSBURG-CHATHAM, ce 2^e jour du mois de juillet 2020.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 2 juillet 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 2^e jour de juillet 2020

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique